



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 12.11.2020
Numéro de publication: UP04-0000002553

Entité de publication

Société Anonyme Immobilière des Patinoires du Littoral Neuchâtelois, Fbg de l'Hôpital 2, 2000 Neuchâtel

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Société Anonyme Immobilière des Patinoires du Littoral Neuchâtelois

Société Anonyme Immobilière des Patinoires du Littoral Neuchâtelois
CHE-100.513.955
c/o: Administration Communale
Hôtel communal
2000 Neuchâtel

Indications concernant l'assemblée générale:

14.12.2020, 18:00 heures, Neuchâtel

Texte d'invitation/ordre du jour:

Assemblée générale

**CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES 2020**

Au vu de la situation extraordinaire liée à la pandémie, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2020 ne se déroulera pas en présentiel, mais par correspondance. Tous les actionnaires reçoivent un bulletin de vote qui leur permettra d'exercer leur droit.

Ordre du jour :

1. Votation

1.1. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2019/2020

Proposition du Conseil d'administration : le rapport annuel 2019/2020 est approuvé.

1.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020

Proposition du Conseil d'administration : les comptes annuels présentant un bénéfice de 5'656 francs sont approuvés.

Proposition du Conseil d'administration : le résultat reporté se présente comme suit :

Bénéfice reporté	4'690 francs
Excédent de revenus au 30 juin 2020	5'656 francs
Attribution à la réserve légale	- 300 francs
Report à nouveau	10'046 francs

1.3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition : les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2019/2020.

1.4. Reconduite du mandat de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : le mandat de la fiduciaire Eric Monard à Hauterive en tant qu'organe de révision est reconduit pour une année.

Le Conseil d'administration

Les actionnaires peuvent prendre connaissance, au siège de la société, Faubourg de l'Hôpital 2, Direction des Finances de la Ville de Neuchâtel, du compte de pertes et profits, du bilan, du rapport de gestion, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2019.